



RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif est le document qui permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Sa présentation est faite ici, selon la déclinaison proposée par le document technique.

Ainsi, après une vue d'ensemble du Budget Principal, l'analyse se consacrera à la section de fonctionnement, à la section d'investissement et enfin au budget annexe des Résidences pour Personnes Agées dorénavant dénommées « Résidences Autonomie ».

A / PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL – VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 069 519,41	G 1 075 981,17	6 461,76
	Section d'investissement	B 13 477,31	H 35 043,08	21 565,77
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Reports en section de fonctionnement (002)	C	I 170 374,66	170 374,66
	Reports en section d'investissement (001)	D	J 738 493,28	738 493,28
		(si déficit)	(si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 1 082 996,72	=G+H+I+J 2 019 892,19	936 895,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F 7 587,63	L	-7 587,63
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 7 587,63	=K+L	-7 587,63
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 069 519,41	=G+H+I 1 246 355,83	176 836,42
	Section d'investissement	=B+D+F 21 064,94	=H+J+L 773 536,36	752 471,42
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 090 584,35	=G+H+I+J+K+L 2 019 892,19	929 307,84

Ainsi, en ce qui concerne **les dépenses, 1 069 519,41 €** ont été réalisés en fonctionnement et **13 477,31 €** en investissement. **En recettes**, le montant pour la section de **fonctionnement** s'élève à **1 075 981,17 €** et à **35 043,08 €** pour la section d'**investissement**.

Les résultats issus du compte administratif 2017 étant excédentaires sur les deux sections, il convient de les faire apparaître en recettes, pour un montant de **170 374,66 € en fonctionnement** et **738 493,28 € en investissement**.

Après comptabilisation des restes à réaliser, le résultat cumulé pour 2018 est de **176 836,42 € en fonctionnement** et de **752 471,42 € en investissement**

B / SECTION DE FONCTIONNEMENT

B.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Mandats émis	Charges rattachées	Mandats émis + rattachements
011	Charges à caractère général	97 300,00	62 841,14	13 746,60	76 587,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	862 574,66	794 501,88		794 501,88
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	219 800,00	151 147,45	11 660,00	162 807,45
	dont aides facultatives	135 800,00	81 697,45		81 697,45
Total des dépenses de gestion courante		1 315 474,66	1 008 490,47	25 406,60	1 033 897,07
66	Charges financières	850,00	384,10	195,16	579,26
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			
68	Dotations aux provisions				
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 318 324,66	1 008 874,57	25 601,76	1 034 476,33
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	45 100,00	35 043,08		35 043,08
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 100,00	35 043,08		35 043,08
TOTAL		1 363 424,66	1 043 917,65	25 601,76	1 069 519,41
Pour information (3)					
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

Les charges à caractère général, pour un montant de **76 587,74 €** concernent essentiellement le fonctionnement des services du CMAS (fluides, assurances, téléphonie, maintenance). Les réalisations sont sensiblement inférieures aux crédits ouverts en raison d'une part, des incertitudes au niveau des factures de fluides au moment du vote du Budget primitif et d'autre part, des efforts de gestion sur les autres lignes.

Les dépenses de personnel, pour un montant de **794 501,88 €** sont relatives aux salaires et charges sociales des agents de la collectivité, ces agents contribuant à la réalisation des missions définies par le code de l'action sociale et des familles au titre de l'aide sociale légale et au déploiement des mesures d'action sociale facultative en faveur des Troyens.

L'écart entre le montant budgété et le montant réalisé provient d'une prévision qui intégrait le salaire d'un agent en arrêt longue maladie dans le cas d'un retour à son poste. Ce qui ne fut pas le cas en 2018.

Les charges de gestion courante, pour un montant de **162 807,45 €** enregistrent les subventions aux associations soutenues par le C.M.A.S. agissant dans le secteur social ainsi que les aides facultatives destinées aux usagers dans le besoin. Les crédits employés ouverts sur ce chapitre sont en phase d'évolution (+ 20 000 € par rapport à 2017 et + 60 000 € par rapport à 2016), les exercices à venir devraient atteindre les objectifs des crédits ouverts.

Les charges financières, pour un montant de **579,26 €** concernent les intérêts des emprunts et les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie.

Au total, avec les opérations d'ordre, les **dépenses de fonctionnement** terminent pour 2018 à **1 069 519,41 €**.

B.2 - Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Mandats émis	Charges rattachées	Mandats émis + rattachements
013	Atténuation de charges	1 000,00	15 139,52		15 139,52
70	Produits des services, du domaine et ventes.	18 250,00	22 404,05		22 404,05
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations	995 000,00	998 797,75		998 797,75
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	37 663,00		37 663,00
Total des recettes de gestion courante		1 057 250,00	1 074 004,32		1 074 004,32
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		1 976,85		1 976,85
78	Reprises sur provisions				
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 057 250,00	1 075 981,17		1 075 981,17
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		1 057 250,00	1 075 981,17		1 075 981,17
Pour information (3)					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-		170 374,66			

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de la contribution de la Ville d'un montant de **995 000 €** et d'une subvention au titre du Fonds d'aide pour le relogement d'urgence de **3 797,75 €**.

Les autres recettes sont constituées :

- du remboursement d'indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie pour un montant de **15 139,52 €**,
- du remboursement de charges CNRACL par l'employeur de deux agents en détachement pour **22 404,05 €**,
- du revenu des immeubles dont le C.M.A.S. est propriétaire (deux adresses avenue Brossolette et le bâtiment accueillant l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Méry sur Seine) pour **37 663,00 €**,
- Les produits exceptionnels de **1 976,85 €**.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à **1 075 981,17 €**.

En intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de 2017 d'un montant de **170 374,66 €** le **résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2018** présente un excédent de **176 836,42 €** (cf tableau VUE D'ENSEMBLE page 2).

C / SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour un montant total de **13 477,31 €** se décomposent ainsi :

- **11 557,31 €** de remboursement du capital de la dette
- **1 920 €** d'achat de logiciel

100 000 € étaient prévus au Budget Primitif pour des travaux à l'espace Baltet (Volets et grille de protection), compte-tenu de l'avancement du projet, les crédits seront reconduits au budget 2019.

Les recettes d'investissement concernent exclusivement les dotations aux amortissements pour un montant de **35 043,08 €**.

Aux recettes d'investissement s'ajoute l'excédent d'investissement reporté de 2017 d'un montant de **738 493,28 €**.

Ainsi, le résultat cumulé au **31/12/2018 de la section d'investissement**, après intégration des restes à réaliser présente un excédent de **752 471,42 €**. Cet excédent pourra permettre la construction d'un bâtiment venant accueillir une potentielle résidence autonomie, en fonction des résultats de l'étude menée actuellement.

D / PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE "RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES"

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 342 616,79	1 567 637,19	225 020,40
	Dépenses de personnel	718 604,29		
	Dépenses liés à la structure	379 250,01		
	Dépenses d'exploitation courante	215 859,62		
	Dotations aux amortissements	28 902,87		
	Loyers		1 052 140,56	
	Contribution Ville de Troyes		400 000,00	
Forfait autonomie		78 306,76		
Autres produits de gestion courante		35 984,22		
Amortissement subvention		1 205,65		
	Section d'investissement	19 842,71	28 902,87	9 060,16
	FCTVA			
	Dotations aux amortissements		28 902,87	
	Renouvellement de matériels	890,14		
	Travaux bâtiments	17 746,92		
	Amortissement subvention	1 205,65		
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Reports en section de fonctionnement (002)		193 133,12	193 133,12
	Reports en section d'investissement (001)	85 734,34		- 85 734,34
		(si déficit)	(si excédent)	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 448 193,84	1 789 673,18	341 479,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	6 905,33		- 6 905,33
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	6 905,33	-	- 6 905,33
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 342 616,79	1 760 770,31	418 153,52
	Section d'investissement	112 482,38	28 902,87	- 83 579,51
	TOTAL CUMULE	1 455 099,17	1 789 673,18	334 574,01

L'activité de ce budget est marquée par une structure déficitaire. En effet, les recettes relatives au loyer des résidents ne couvrent pas les dépenses minimum pour assurer le fonctionnement des établissements. Les résidences étant éligibles à l'aide sociale, le tarif des loyers est encadré par le Département de l'Aube, sa revalorisation annuelle est très faible (0,83 % en 2017, 0,67 % en 2018, encore inconnu pour 2019). L'équilibre de ce budget est donc assuré par une contribution versée par la Ville de Troyes, 400 000 € en 2018, 250 000 € en 2017 et 693 000 € en 2016.

Pour 2018, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 342 616,79 €**. Elles sont constituées des charges de personnel pour 718 604,29 €, de dépenses liées à la structure (charges locatives, entretien, maintenance,...) pour 379 250,01 € et de dépenses d'exploitation courante (achats de fourniture, fluides,...) pour 215 859,62 €. S'ajoutent à cela les dotations aux amortissements pour 28 902,87 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 567 637,19**. Elles sont constituées pour l'essentiel des loyers pour un montant de 1 052 140,56 €, de la contribution de la Ville de Troyes pour 400 000 €, du versement du forfait autonomie, à la suite de la signature du CPOM, pour 78 306,76 €, des autres produits (collations, service des repas) pour 35 984,22 € et de l'amortissement d'une subvention pour 1 205,65 €.

La section de fonctionnement affiche ainsi **un excédent pour 2018 de 225 020,40 €**. Le résultat cumulé à fin 2017 était de 193 133,12 €, **l'excédent cumulé au 31/12/2018** pour cette section s'arrête donc **à 418 153,52 €**. Cet excédent, résultant de la seule subvention exceptionnelle de la Ville versée durant les trois derniers exercices successifs (1 343 000 €), permettra d'équilibrer le prochain budget primitif sans appeler de contribution exceptionnelle sur l'exercice 2019 pour ce budget annexe.

La section d'investissement, en recettes, est composée exclusivement d'opérations d'ordre, notamment d'amortissement des immobilisations et présente un total de **28 902,87 €**.

En ce qui concerne les dépenses, l'exercice 2018 a fait l'objet de renouvellement de quelques matériels pour 890,14 € et de travaux sur bâtiments pour 17 746,92 € et d'un amortissement de subvention pour 1 205,65 €, soit un montant total de **19 842,71 €**.

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2018 est ainsi excédentaire de **9 060,16 €**.

Après réintégration des restes à réaliser pour 6 905,33 € et du déficit au 31/12/2017, **le résultat cumulé au 31/12/2018 sur la section d'investissement est déficitaire de 83 579,51 €**.

C'est ainsi que se présente le **Compte Administratif 2018** pour le Centre Municipal d'Action Sociale, en ce qui concerne son budget principal et son budget annexe.